

" 5 déc. 1921 "

8254

52 Boulevard Malesherbes



Madame la Marquise

J'ai assisté, en surveillance, à l'audience de la Cour d'Assises, après avoir prévenu M. le Président et M. l'Avocat Général que cette surveillance se changerait, le cas échéant, en Constitution de partie civile. J'en avais aussi avisé l'avocat de l'accusée.

Comme je l'avais prévu, cette éventualité ne s'est pas réalisée. Au cours de ma conversation avec M. l'Avocat Général j'avais eu, sans en

8524
être surpris, l'impression que celui-ci
vous connaissait parfaitement et
qu'il parlerait de vous dans les
termes qu'il convenait. C'est ce qui
est arrivé

Le Jury a répondu affirmativement
sur la culpabilité; mais il avait ap-
pelé le Président, dans la chambre
des délibérations, pour lui faire
connaître son désir que la Loi de
Jeune fût appliquée, vu l'âge de
l'accusé et l'absence d'antécédents
judiciaires. C'est ainsi que la Cour,

après avoir constaté l'admission de
 circonstances atténuantes par le jury,
 a condamné l'accusée à 2 ans de
 prison, avec application de la loi
 de sursis.

Veuillez agréer, Madame la
 Marquise, l'hommage de mon
 respectueux dévouement

Paul Roulet.

5 x² 1921.

8252

Le 15 Mars 1851.
Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un rapport sur les travaux de la
Commission chargée d'examiner
les propositions relatives à la
réorganisation du service des
pensions. Ce rapport a été
présenté à la Commission le 15
mars 1851, et a été adopté par
elle à l'unanimité. Je vous prie
d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute et
respectueuse considération.